

COMMUNE DE CUGY

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

plans soumis à l'enquête publique complémentaire

Approuvé par la Municipalité de Cugy dans sa séance du

Modifications approuvées par la Municipalité de Cugy dans sa séance du

Le Syndic : Thierry AMY

Le Secrétaire : Nicolas CHERVET

Soumis à l'enquête publique du au

Modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du au

Le Syndic : Thierry AMY

Le Secrétaire : Nicolas CHERVET

Adopté par le Conseil communal de Cugy dans sa séance du

La Présidente : Déborah LOPEZ

Le Secrétaire : Thibault Zucker

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département :

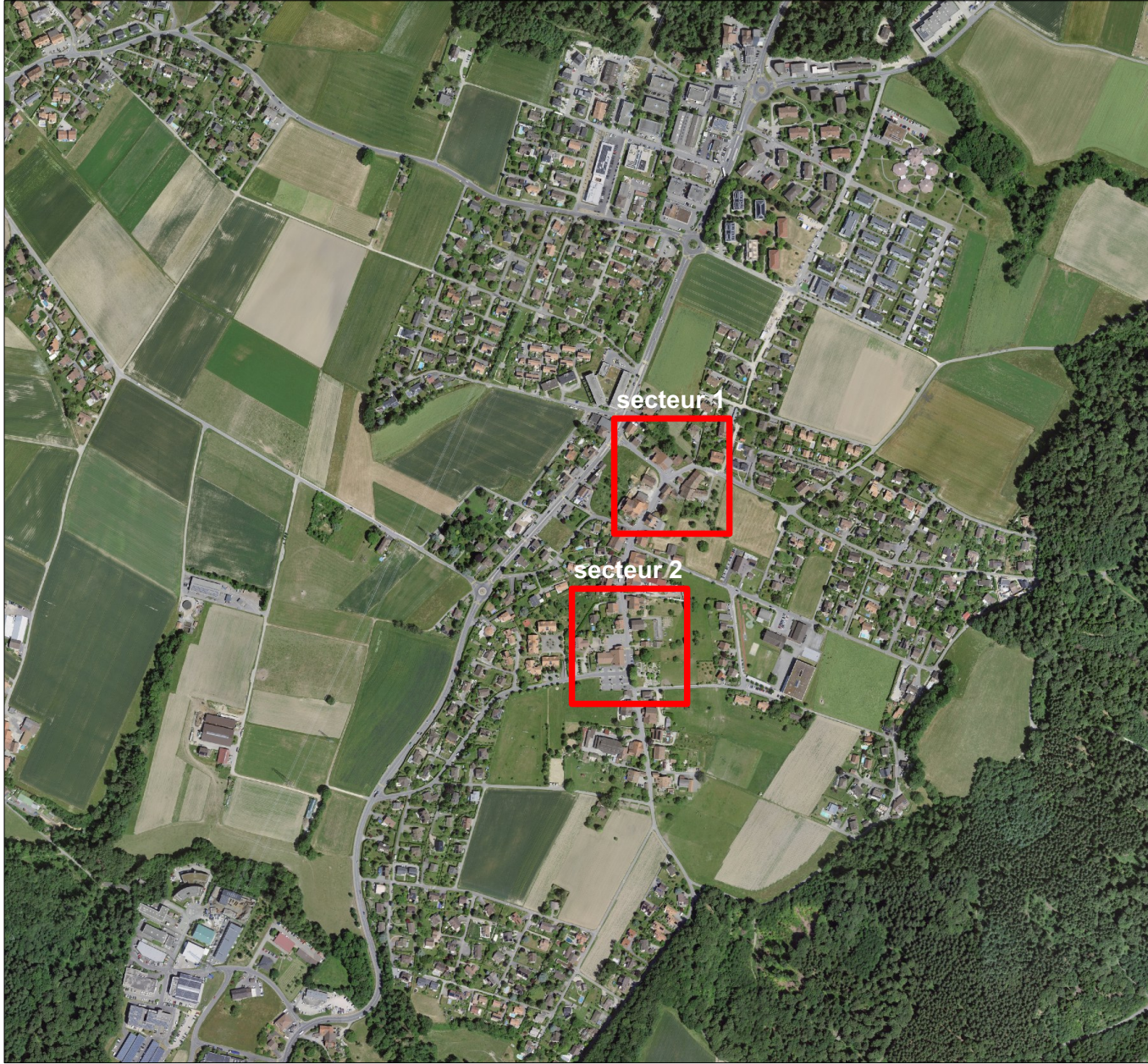
Entrée en vigueur, le

GEA valloton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 24 mars 2026
rue de Bourg 28 1003 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@gespartners.ch
17051 FR TG YL TCA K:\IMANDATS\Cugy\17051_Vision_et_Revision_PGA\3_plan\17051_PACom_v11_enquete_compl.vwx

SITUATION

échelle ~1:10'000

Coordonnées moyennes : 2°53'8"00 / 1°15'9"420



Source : www.map.geo.admin.ch

Plan établi sur la base des données cadastrales du 18 juillet 2024 commandées par GEA valloton et chanard SA.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA.

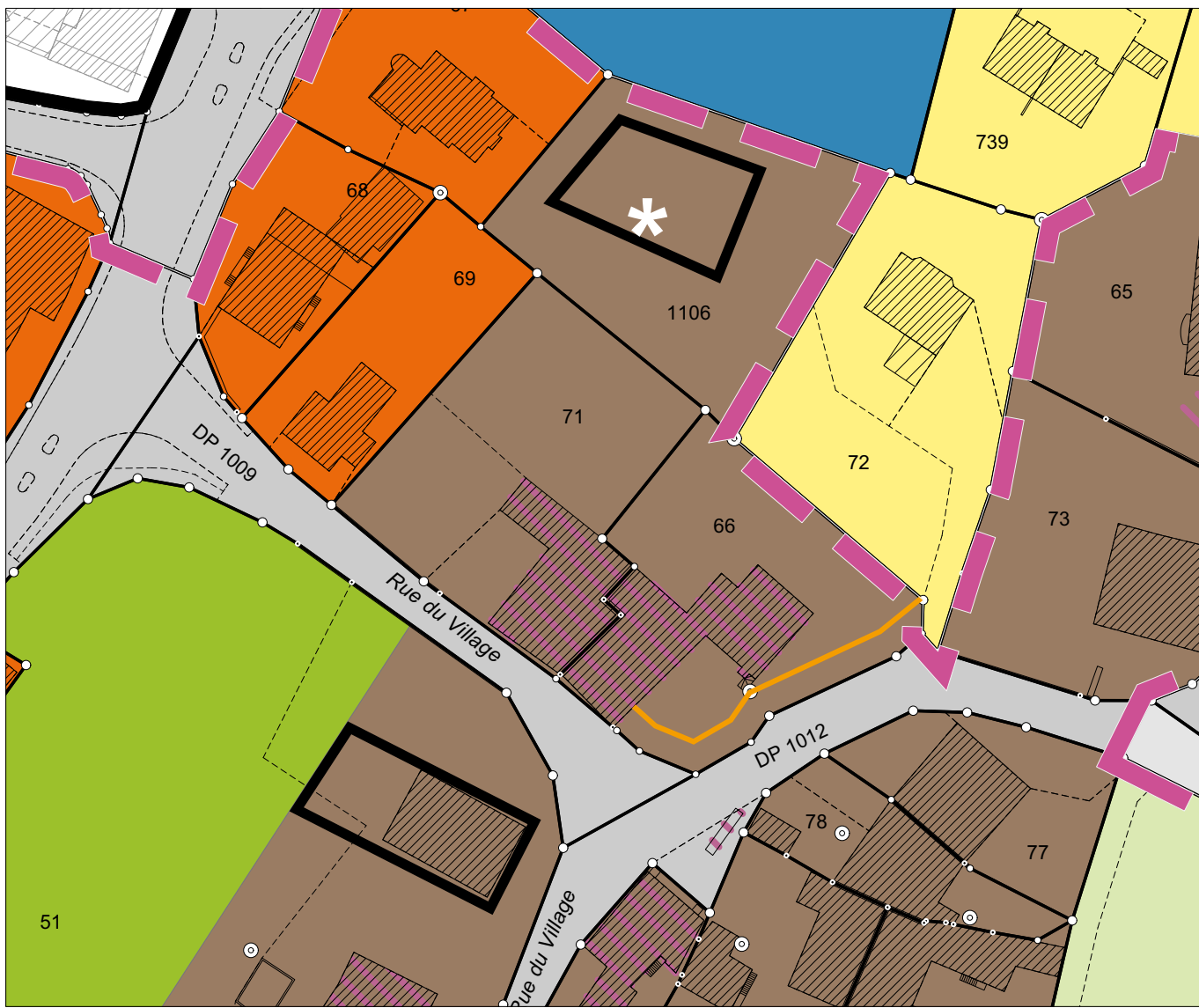
Cheseaux-sur-Lausanne, le

Signature du géomètre breveté :
(DT n° 5516-132)

Source : Géodonnées Etat de Vaud

secteur 1 - extrait du plan présenté à l'enquête publique du 1^{er} au 30 octobre 2024

(pour information)



LÉGENDE

échelle 1:1'000

- périmètre du plan d'affectation communal
- périmètre à prescriptions particulières "cœur de village"
- zone centrale 15 LAT
- périmètre d'implantation des constructions
- périmètre d'évolution des constructions nouvelles
- surface de plancher déterminante maximale nombre maximal de niveaux
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone mixte 15 LAT - I
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- zone de verdure 15 LAT - I
- zone agricole protégée 16 LAT
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- parcelle concernée par la disponibilité des terrains
- A titre indicatif recensement architectural
- note *3*

secteur 1 - modifications soumises à l'enquête publique complémentaire



LÉGENDE

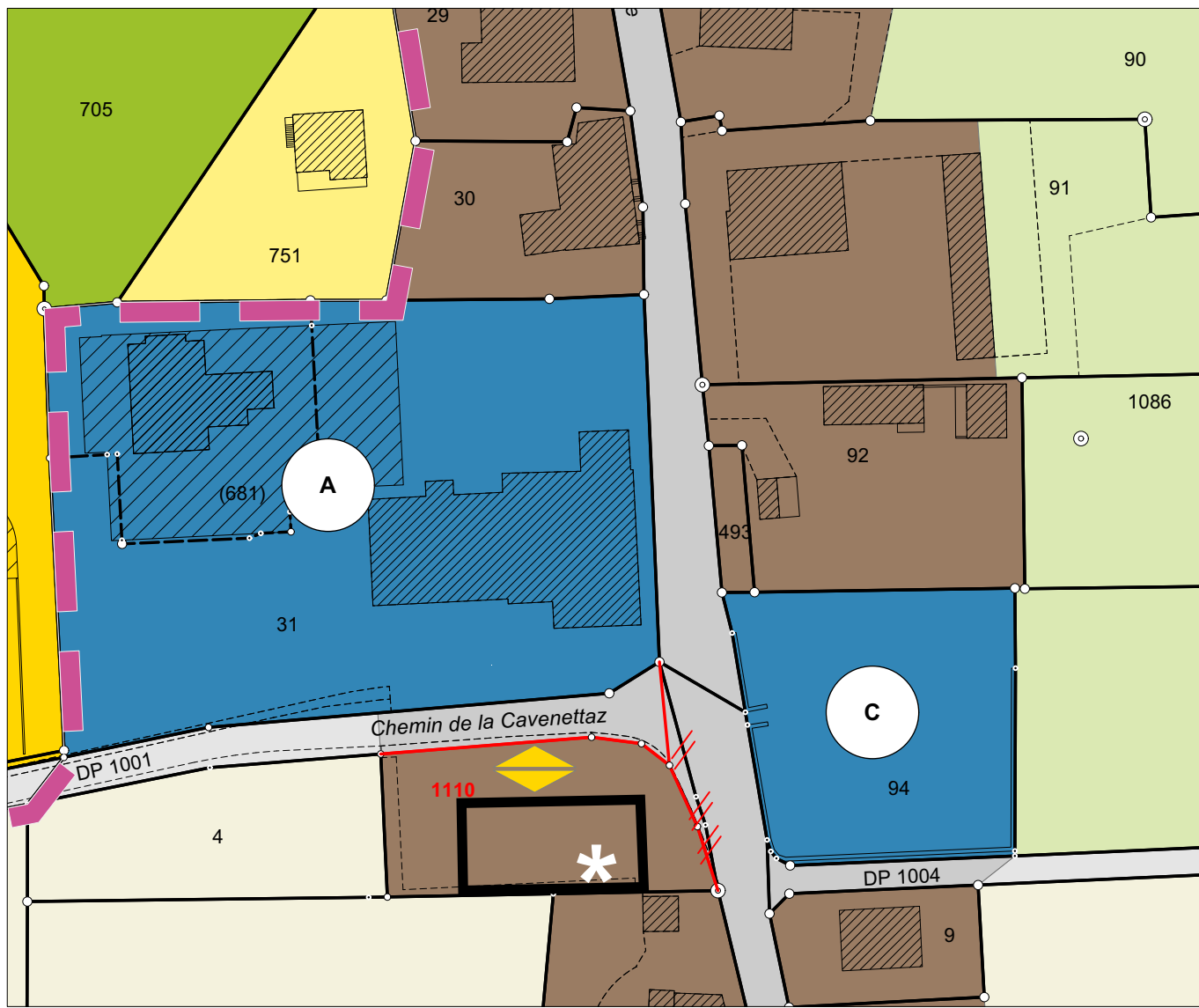
échelle 1:1'000

- constructions nouvelles
- surface de plancher déterminante maximale nombre maximal de niveaux *
- périmètre d'évolution des constructions nouvelles (non soumis à l'enquête publique complémentaire)

*La surface de plancher déterminante maximale et le nombre maximal de niveaux n'avaient pas été indiqués sur le PACom mis à l'enquête publique du 1^{er} au 30 octobre 2024 (erreur d'affichage), bien que le dispositif réglementaire le prévoyait.

secteur 2 - extrait du plan présenté à l'enquête publique du 1^{er} au 30 octobre 2024

(pour information)

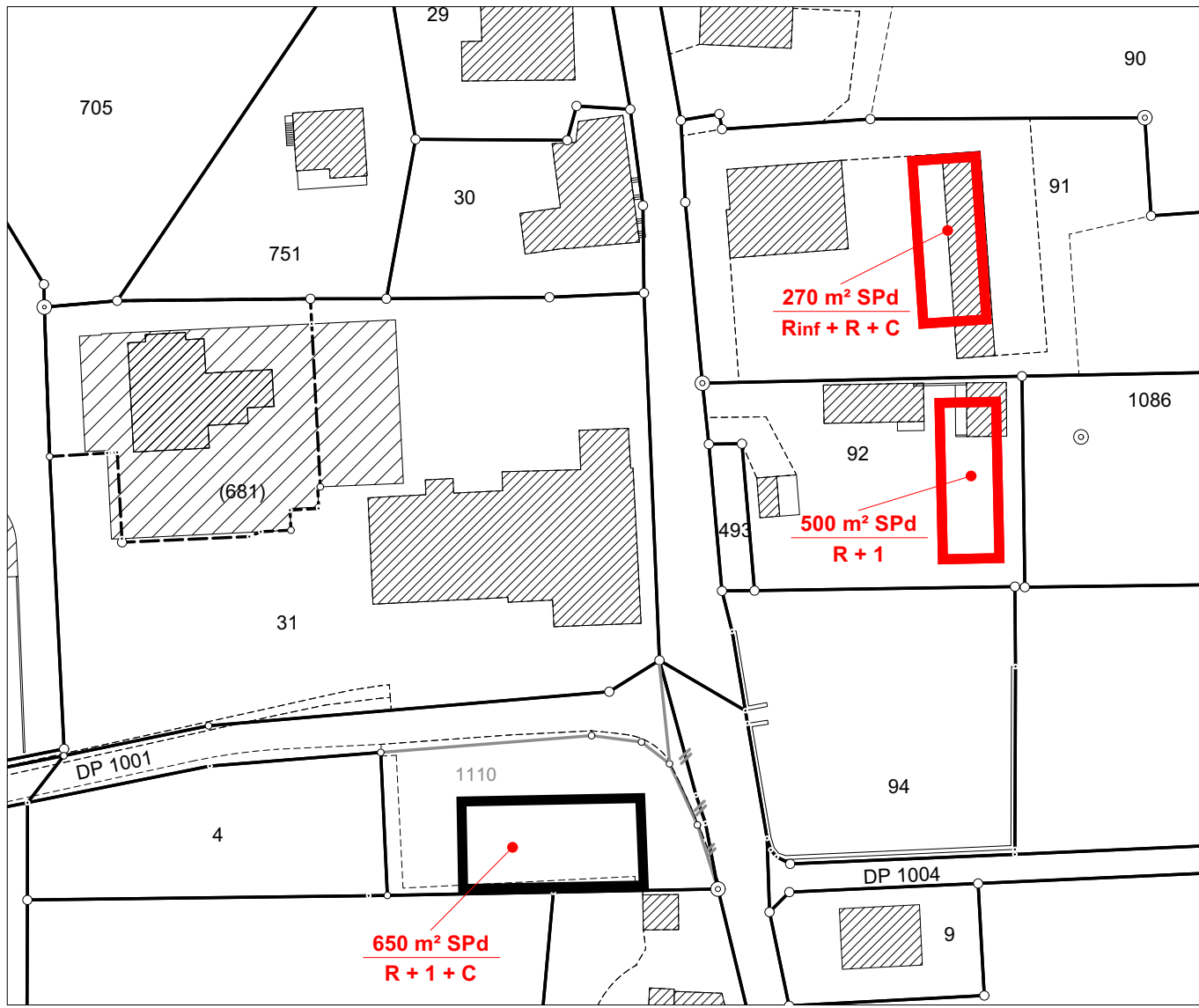


LÉGENDE

échelle 1:1'000

- modification de l'état parcellaire du 5 juillet 2024 (mutation en cours)
- périmètre à prescriptions particulières "cœur de village"
- zone centrale 15 LAT
- périmètre d'implantation des constructions
- périmètre d'évolution des constructions nouvelles
- surface de plancher déterminante maximale nombre maximal de niveaux
- trémie d'accès autorisée
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone d'habitation de faible densité 15 LAT - I
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- zone de verdure 15 LAT - I
- zone agricole 16 LAT
- zone agricole protégée 16 LAT
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- parcelle concernée par la disponibilité des terrains
- A Vie publique
- C Cimetière

secteur 2 - modifications soumises à l'enquête publique complémentaire



LÉGENDE

échelle 1:1'000

- constructions nouvelles
- périmètre d'évolution des constructions nouvelles
- surface de plancher déterminante maximale nombre maximal de niveaux *
- périmètre d'évolution des constructions nouvelles (non soumis à l'enquête publique complémentaire)
- modification de l'état parcellaire du 5 juillet 2024 (mutation réalisée, parcelle n°1110 créée le 4 novembre 2024)